



- Zone tampon des terres humides (à partir de la limite de la Ceinture de verdure de la CCN ou de celle des terres humides d'importance provinciale (annexe A) - la limite la plus longue étant retenue)
- Ceinture de verdure / terres humides
- Ruisseaux et canaux de drainage
- Zone tampon du ruisseau
- Site candidat selon l'Étude d'évaluation environnementale des espaces naturels urbains (voir la section 4.3 pour obtenir plus de renseignements à ce sujet)
- Dépôt de neige ou décharge contrôlée (les lignes pointillées désignent les propriétés)
- Zone tampon de 500m autour de la décharge contrôlée et de 300m autour du dépôt de neige
- Bassin de rétention des eaux pluviales proposé
- Couloir de transport en commun rapide proposé
- Prolongement de la rocade proposé
- Prolongement futur du boulevard Belcourt
- Principaux sentiers récréatifs
- Zone correspondant à un rayon de 400m de l'emplacement possible d'une future station de transport en commun
- Zone tampon de 100m autour du couloir de transport en commun (étude sur le bruit requise)
- Pentes abruptes et (ou) instables
- 3143, chemin Navan (voir la section 3.5 pour obtenir plus de renseignements à ce sujet)